



Lydia Jaeger

Lois de la nature et raisons du cœur

Les convictions religieuses dans
le débat épistémologique contemporain



Peter Lang

Introduction

Comme c'est le cas pour les fouilles archéologiques, il n'est pas possible, avant de commencer l'enquête, d'en garantir la fécondité; seuls les résultats justifieront après coup le choix de l'angle particulier qu'a privilégié l'investigation. Néanmoins, il existe plusieurs raisons qui amènent à penser que le concept de loi est un lieu prometteur pour engager des recherches sur les interactions possibles entre convictions religieuses et débats épistémologiques.

Il y a d'abord le fait que pour beaucoup, la découverte et la formulation des lois de la nature est une tâche centrale de la science. Cette caractérisation de l'entreprise scientifique, bien qu'elle soit aujourd'hui une évidence ou presque, est pourtant d'origine récente; on l'a adoptée plus ou moins en même temps que la science moderne elle-même, au dix-septième siècle. La naissance du concept scientifique moderne de loi est en particulier liée à l'abandon des formes substantielles. Alors que dans la physique aristotélicienne, le comportement des objets découle de leur nature inhérente, la vision mécaniste les considère gouvernés par des lois qui leur sont imposées. Le traité de Descartes, *Le monde*, publié à titre posthume, est particulièrement limpide à ce niveau: le concept de loi intervient pour remplir le vide laissé par son rejet préalable des concepts scolastiques¹. Dans la mesure où le concept de loi de la nature a pris naissance en même temps que la démarche scientifique moderne elle-même et qu'on s'y réfère souvent quand on la décrit, on peut alors conjecturer qu'il est d'une manière ou d'une autre lié aux particularités de cette science.

Ensuite, les considérations théologiques surgissent assez spontanément quand on parle de lois de la nature. Car les lois font penser au législateur, en l'occurrence Dieu. L'utilisation de catégories juridiques en rapport avec les phénomènes naturels s'inscrirait alors, au moins au départ, dans

1 *Le Monde ou Traité de lumière*, [163?], chap. VI, *Oeuvres de Descartes*, éd. C. ADAM, P. TANNERY, vol. XI, 1909, pp. 34s.

un contexte théologique donné. Plusieurs auteurs considèrent plus particulièrement que la vision judéo-chrétienne du monde, avec sa doctrine de la création *ex nihilo*, favorisa le rejet des formes aristotéliciennes, au profit des lois de la nature². Certes, il ne peut s'agir de réduire les causes de cette transition aux seules influences théologiques. Il est pourtant significatif qu'une historienne comme Jane Ruby, qui attache un soin particulier à faire ressortir d'autres apports (comme les usages similaires de la métaphore en logique et mathématiques), admet l'importance de l'arrière-plan théologique chez les auteurs dont les écrits fondèrent durablement la vulgarisation de la notion. En particulier, elle arrive à la conclusion qu'«étant donné la méthode de Descartes et la place de Dieu dans sa pensée, il est probable qu'il réinventa l'emploi du terme <loi> (*lex*) en partant de l'idée de législation divine³.»

Les connotations théologiques de la métaphore sont si évidentes que divers auteurs ne veulent pas les limiter au contexte de naissance du concept, mais considèrent qu'elles gardent leur pertinence jusqu'à nos jours – et ceci en dépit du fait qu'il n'est plus d'usage de se référer au Législateur divin dans le discours scientifique. Même si l'âge d'or de la théologie naturelle est certainement révolu, d'aucuns continuent à proposer des preuves théistes de type physico-théologique, et les lois de la nature y figurent en première ligne: on les invoque comme appui de la croyance dans le Créateur⁴. Mais l'interprétation théologique n'est pas réservée aux philosophes favorables à la foi en Dieu. On la retrouve chez certains philosophes athées qui, du coup, y voient une raison de rejeter le concept ou de lui trouver un remplacement. Norman Swartz formule le rapprochement d'une manière expéditive: «La théorie selon laquelle les

2 Ainsi p. ex. Colin GUNTON, *The triune Creator: a historical and systematic study*, 1998, *passim*; Francis OAKLEY, *Omnipotence, covenant, and order: an excursion in the history of ideas from Abelard to Leibniz*, 1984, p. 55; John R. MILTON, «The origin and development of the concept of the <laws of nature>», *Archives européennes de sociologie* XXII, 1981, p. 187.

3 Jane E. RUBY, «The origins of scientific law», *Journal of the History of Ideas* XLVII, 1986, p. 358.

4 Cf. p. ex. John FOSTER, *The divine lawmaker: lectures on induction, laws of nature, and the existence of God*, 2004; Richard SWINBURNE, *The existence of God*, 2004², chap. 8; cf. Paul CLAVIER, *Dieu sans barbe: vingt et une conversations instructives et amusantes sur la question très disputée de l'existence de Dieu*, 2002, pp. 76-79.

lois physiques *gouvernent* le monde est le vestige de l'ancienne théorie surnaturelle d'après laquelle Dieu parlait et la nature obéissait⁵.» Les lois de la nature servent d'*ersatz* moderne pour Dieu; Swartz propose alors une approche humaine radicale qui se passe de tout aspect nomologique⁶.

Les connotations théologiques probables du concept de loi laissent penser qu'il fournit un lieu de recherche prometteur pour celui qui veut mettre en lumière des interactions entre épistémologie et convictions religieuses. Cette observation est pourtant contrebalancée par la pudeur avec laquelle on traite en général les croyances religieuses dans les débats épistémologiques actuels⁷. Il n'est pas lieu ici de s'interroger sur les causes de cette pudeur, même si l'on peut en signaler certaines. Dans l'Europe de la science naissante, les rivalités entre différentes dénominations chrétiennes exigeaient une grande retenue, si des chercheurs de convictions religieuses divergentes voulaient collaborer⁸. Les arguments de théologie naturelle disparurent du discours scientifique au fur et à mesure que se relâchait la pression sociale qui imposait aux scientifiques de montrer que leur travail ne s'opposait pas à la foi⁹. La séparation kantienne entre le savoir et le croire impliqua une stricte séparation entre pratique scientifique et croyance religieuse. La classe naissante des scientifiques professionnels chercha à gagner une plus grande autonomie en se libérant de la

5 «A neo-Humean perspective: laws as regularities», dans *Laws of nature: essays on the philosophical, scientific and historical dimensions*, sous dir. F. WEINERT, 1995, p. 69. Les remarques de A. J. AYER, *The concept of a person: and other essays*, 1963, pp. 210s, vont dans le même sens.

6 SWARTZ, pp. 85-90. L'article résume son *The concept of physical law*, 1985.

7 Même si paradoxalement Dieu n'est nullement absent du discours ni des scientifiques, ni des philosophes contemporains. Ces mentions se veulent, très souvent, simples métaphores; mais ne pourrait-on pas y voir un signe que le raisonnement humain a besoin de se reporter à ce qui le dépasse? Cf. François EUVÉ, «Les images de Dieu chez les savants», *Christus* 185, 2000, pp. 46-54.

8 Comme le souligne, pour la Royal Society, Paul WOOD, «Methodology and apologetics: Thomas Sprat's History of the Royal Society», *British Journal for the History of Science* XIII, 1980, p. 19.

9 Pour la géologie de la deuxième moitié du XIX^e siècle: John H. BROOKE, «The natural theology of the geologists: some theological strata», dans *Images of the earth*, sous dir. L. J. JORDANOVA, R. S. PORTER, 1979, pp. 39-64.

tutelle de l'Eglise¹⁰. Certaines nouvelles découvertes scientifiques s'opposèrent aux interprétations habituelles des textes bibliques et remirent ainsi en cause leur autorité... On pourrait aisément prolonger la liste pour tenter d'expliquer un phénomène aussi complexe que la sécularisation de la pensée occidentale en rapport avec la science, au cours des temps modernes.

La quasi-absence des convictions religieuses de la scène des débats universitaires publics pourrait mettre en péril le projet poursuivi ici. En tout cas, elle exige des méthodes de recherche plus fines qu'à d'autres époques: établir des rapprochements entre convictions théologiques et scientifiques, disons au Moyen Age ou encore au dix-septième siècle, peut paraître plus évident que de mener à bien la même entreprise pour des auteurs contemporains. En même temps, le tabou qui pèse souvent aujourd'hui sur toute référence au religieux rend le projet d'autant plus stimulant. Car si on réussit à trouver des interactions entre convictions religieuses et approches de la science, il est probable qu'elles ne sont pas de convenance, mais qu'elles jouent un rôle conceptuel irremplaçable. En ce qui concerne plus particulièrement la notion de loi de la nature, ses connotations théologiques probables (au moins à l'origine) créent une tension avec la pudeur qui frappe d'interdit le religieux dans le débat philosophique actuel. La juxtaposition de ces deux orientations divergentes fait de ce concept un lieu d'enquête particulièrement prometteur pour celui qui cherche à exhumer des influences réciproques entre les différentes pratiques humaines que sont la religion, la philosophie et la science.

Une raison supplémentaire amène à espérer la fécondité du concept de loi dans le cadre de notre investigation: on constate un embarras certain devant cette notion. Il est d'ailleurs peut-être possible de le rapporter aux connotations théologiques du concept, devenus problématiques. Quoi

10 Frank M. TURNER, «The Victorian conflict between science and religion: a professional dimension», *Contesting cultural authority: essays in Victorian intellectual life*, 1993, pp. 171-200; Colin A. RUSSELL, «The conflict metaphor and its social origins», *Science and Christian Belief* I, 1989, pp. 3-26. La préface de la célèbre historiographie qu'Andrew D. WHITE a publiée, en 1896, est significative à ce niveau (*A history of the warfare of science with theology in Christendom*, 1960, pp. vi-xii). Elle montre comment sa vision belliqueuse des rapports entre science et foi chrétienne a pris son origine au milieu des difficultés d'établir l'enseignement des sciences hors du contrôle des dénominations chrétiennes respectives.

qu'il en soit des raisons de cet embarras, la notion continue à donner lieu à un débat intense. Car, malgré l'usage courant de l'expression «lois de la nature» par les scientifiques et le grand public, la notion est soumise depuis fort longtemps à la critique épistémologique. Certains penseurs, et non des moindres, contestent même l'existence de lois indépendantes de la pensée. Ainsi Kant et ses héritiers considèrent que l'entendement superpose ses structures aux sensations et permet ainsi l'expérience de phénomènes réguliers. De même au vingtième siècle, Ludwig Wittgenstein remet en cause la nécessité «naturelle» qui s'attache d'ordinaire aux concepts légaux¹¹. Il n'est alors pas surprenant qu'il n'existe pas d'unanimité parmi les épistémologues contemporains sur ce que sont les lois de la nature et pourquoi la nature y «obéit». Les auteurs témoins choisis pour notre enquête le montreront clairement. L'un d'eux fait même figure de penseur sceptique quand il demande: «Y a-t-il des lois de la nature?»¹²

Le débat autour de la notion démontre à l'évidence qu'elle ne fait pas partie aujourd'hui de l'arrière-plan conceptuel incontesté de la pratique scientifique. Ce fait rend précaire sa place au sein de cette pratique: il est possible de penser la science sans mobiliser les «lois de la nature» – ou au moins sans en adopter un compte rendu commun. Manifestement on peut «faire» de la science, sans arriver à un consensus préalable quant à l'existence et au rôle, dans la recherche scientifique, de l'ordre naturel. Certes, une telle situation apporte son lot de frustrations pour l'épistémologue. Sa construction théorique n'est assurée à aucun moment; de nombreux paradoxes et énigmes la traversent et la fragilisent. Pourtant, cette précarité comporte avec elle un avantage indéniable pour notre enquête: l'instabilité même du concept de loi empêche qu'il se fossilise; le cadre conceptuel auquel il cherche à contribuer est trop peu fini pour ne constituer que l'arrière-fond sur lequel s'exerce la pratique. Du coup, les controverses vives facilitent la mise en lumière des présupposés le structurant, alors que leur rôle est trop vite refoulé quand les concepts ne posent plus question.

11 «Philosophie 1932-33», § 15, *Les cours de Cambridge 1932-1935*, établis par A. AMBROSE, trad. de l'anglais E. RIGAL, 1992, pp. 28-30; *Tractatus logico-philosophicus*, 1922, § 6.3 - § 6.372, trad. de l'all. P. KLOSSOWSKI, 1988, pp. 98-102.

12 Il s'agit de Bas C. VAN FRAASSEN, qui choisit la question comme titre pour une section de son livre *Lois et symétrie*, 1994.